

Département
DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS
—
Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 17 février 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 10

date de convocation : 07 février 2011

En exercice : 10

date d'affichage : 24 février 2011

Présents : 9

L'an deux mil onze, le dix sept février à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 février 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BOYER, Richard CATALIAUD, Annyck DEFLESSELLES, Michel GALLARDO, Véronique HABSIGER, Micheline LAURENT,

Excusé et représenté :

Excusée : Coralie NAUDIN

Secrétaire de séance : Véronique HABSIGER

La séance est ouverte à 19 heures.

Le procès-verbal du 20 décembre 2010 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Subvention école privée

Le maire informe de la demande de subvention de l'école primaire et maternelle privée de Ferrières.

Cette école scolarise 4 de nos enfants (3 primaires et 1 maternelle)

Il nous ait joint à cette demande une facture d'un montant de 3 654.13 € qui correspond à 750.63 € par enfant de primaire et 1 402.24 € par enfant de maternelle ; montant que verse la commune de Ferrières par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à 8 voix pour et 1 voix contre de verser une subvention à :

- école Ste Jeanne d'Arc de Ferrières à hauteur de 900 €

II – Etat avancement travaux centre bourg

Le Maire informe le conseil de l'état d'avancement des travaux du centre bourg.

En raison de l'attente de l'audit du Conseil Général pour l'aménagement de la RD 34, celui-ci sera fait au plus tard en octobre, afin de ne pas perdre la subvention de la Région.

Le conseil est informé des travaux supplémentaires :

- tranchée côté église afin de passer un fourreau pour les futurs travaux d'ErDF d'enfouissement de la ligne moyenne tension prévus en fin d'année
- tranchée dans la cour de la mairie afin de passer un fourreau pour le changement ultérieur des canalisations du logement et de la mairie et ainsi créer un compte pour chaque bâtiment

III - Autorisation de stationnement d'un taxi

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre reçue de M. Deligny, gérant de l'entreprise RD.TAXI, demandant l'ouverture d'une autorisation de stationnement d'un taxi sur notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité au maire de se renseigner sur les éventuelles obligations et contraintes futures de la commune quant à l'accord de cette ouverture.

IV – Refacturation au SIIS

Le maire rappelle au Conseil que la commune met à disposition du SIIS d'Ervaувille, depuis la rentrée de septembre 2008, la salle polyvalente pour assurer le service de cantine des élèves de Rozoy.

Vu l'augmentation des frais de chauffage, d'électricité et d'eau depuis cette mise à disposition,
Vu la modification des statuts en 2003 instituant la prise en charge de tous les frais de fonctionnement par le SIIS d'Ervaувille,
Considérant qu'il convient de refacturer au SIIS les frais afférents à l'école et à la cantine,

Le maire,

PROPOSE au Conseil Municipal de refacturer au SIIS d'Ervaувille les frais afférents à l'école et à la cantine, et ce depuis la rentrée de septembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE à l'unanimité le maire de mettre en recouvrement près du SIIS d'Ervaувille les frais afférents à l'école et à la cantine, et ce depuis la rentrée de septembre 2008, soit :

	SALLE				ECOLE				TOTAL 1 + 2	A refacturer		
	ELECRICITE	EAU		FIOUL	TOTAL 1	ELECRICITE	EAU					
		Abt	Conso				Abt	Conso				
2007	712,54	32,17	52,90	4 205,53			39,09	149,55	188,64	4 394,17		
2008	761,07	32,17	98,59	6 869,16	7 760,99	Facturée au SIIS	39,09	136,37	175,46	7 936,45		
2009	784,19	32,17	109,89	6 064,53	6 990,78		39,09	144,85	183,94	7 174,72		
2010	3 439,00	32,17	142,48	6 653,83	10 267,48		39,09	174,14	213,23	10 480,71		
										6 086,54		

Les montants à refacturer sont tous calculés en prenant comme année de référence l'année 2007, année où la cantine n'était pas encore mise en place.

DECIDE à l'unanimité d'appliquer cette refacturation pour toutes les années à venir, tant que les bâtiments seront utilisés dans le cadre du regroupement scolaire.

V – Subvention Conseil Général

Le maire présente au Conseil le devis reçu pour les travaux de voirie 2011, qui s'élève à 46 990,84 € TTC. Il s'agit cette année de réaliser les travaux sur la route Bazoches dans la cadre du plan pluriannuel de réfection des routes de notre commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux de réfection de la route Bazoches pour un montant de 39 290 € H.T. Le plan de financement est le suivant :

- Subvention Conseil Général	28 288.80 €
- Autofinancement	<u>11 001.20 €</u>
- Montant H.T	39 290.00 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général au titre des aides aux communes pour les travaux de sécurité routière sur voies communales pour l'exercice 2011.

VI – Travaux de voirie 2011

Le maire présente au Conseil le devis reçu pour les travaux de voirie 2011, qui s'élève à 46 990.84 € TTC. Il s'agit cette année de réaliser les travaux sur la route Bazoches dans la cadre du plan pluriannuel de réfection des routes de notre commune.

Il informe également le conseil que la commune percevra une subvention d'environ 4 000 € du Conseil Général par l'intermédiaire du SIVOM.

Il est rappelé que cette subvention est fonction du kilométrage de voirie de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux Route de Bazoches pour une montant estimé de 39 290 € H.T qui se décompose comme suit :

- Reprofilage de la chaussée en béton bitumineux : $75 \text{ t} \times 88 \text{ €} = 6\,600 \text{ € H.T}$
- Application bi couche en enrobé à froid : $7\,500 \text{ m}^2 \times 4.30 \text{ €} = 32\,250 \text{ € H.T}$
- Réfection marquage au sol : $40 \text{ m}^2 \times 11 \text{ €} = 440 \text{ € H.T}$

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

CHARGE le Maire de réunir les pièces nécessaires afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général pour l'exercice 2011.

VII - Intercommunalité

Le maire informe le conseil de la réunion qui s'est tenue à la sous - préfecture en présence de la Sous-Préfète et de tous les maires du canton de Courtenay le 03 février dernier.

Le maire donne lecture au conseil du courrier reçu de la Sous – Préfète nous informant des différentes possibilités qui sont ouvertes à nos communes pour se constituer en intercommunalité

- Attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (à défaut d'accord)
- 2 délégués par commune de moins de 1 000 habitants et 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants (proposition faite à la réunion de 03 février)
- 1 délégué par commune, 1 délégué supplémentaire pour les 3 communes moyennes (Bazoches, La Selle et Saint Hilaire) et 4 délégués pour Courtenay
- 1 délégué pour les communes de moins de 800 habitants et 2 délégués supplémentaires par tranche de 800 habitants (proposition faite par la Sous-Préfète)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Prend acte de la proposition de compromis de Madame la Sous-Préfète et la remercie pour son action ;
- Constate que cette nouvelle proposition améliore la représentation des communes de taille moyenne ;
- Souhaite être membre d'une communauté de communes qui ne soit pas seulement une structure administrative ;
- Souhaite participer à une communauté de communes construite autour de valeurs et de projets communs ;
- Constate qu'à ce jour le seul élément fédérateur de la communauté à l'étude est notre appartenance à un même canton dont la composition est appelée à fortement évoluer suite à la mise en place de la réforme des collectivités territoriales

- Constate que cette situation est surtout le fruit d'une situation géographique (excentricité et hypertrophie du chef lieu de canton par rapport aux autres communes) ;
- Pense que les conditions de réussite d'une communauté de commune du canton de Courtenay ne sont pas réunies à ce jour ;
- Constate qu'aujourd'hui, la CC4V dont certaines communes entretiennent des relations de longue date avec Rozoy le Vieil, correspond à ses attentes ;
- Accepte cependant de continuer de participer à une réflexion autour de la création d'une communauté de communes du canton de Courtenay, structure qui ne serait, selon toute vraisemblance, que transitoire.

XI – Questions diverses

1/ Eclairage public

Le maire rappelle au conseil que la mairie s'est engagée sur un programme d'éclairage public et qu'elle souhaite le conduire jusqu'au bout.

Un essai, rue de l'Etang des Noues, de n'allumer qu'une lanterne sur deux n'a pas été concluant car cela fait des trous noirs. Il avait donc été décidé de laisser l'installation telle quelle était au début.

Il est rappelé que les horaires d'éclairage sont jusqu'à 23h et à partir de 6h.

Il est d'ailleurs signalé un problème dans les horaires d'éclairage et d'extinction des lanternes rue de l'Etang des Noues.

2/ Compte rendu réunion du syndicat des transports scolaires de Courtenay

Une proposition du budget a été faite à cette réunion avec une augmentation de 9 € par enfant.

Les délégués ont voté contre cette proposition estimant qu'il y avait trop de réserves (8 938 €), qu'un syndicat n'a pas vocation à avoir une telle réserve d'argent, et qu'il fallait donc les utiliser pour partie.

Ainsi, il a été décidé de ne procéder qu'à une augmentation de 5 € par enfant, ce qui porte à 75 € la participation de la commune par enfant transporté.

3/ Rallye

Le conseil est informé de l'organisation d'un rallye de vieilles voitures qui se déroulera le 15 mai prochain. Il nous est demandé de bien vouloir ouvrir le Pressoir et l'église entre 9h et 11h. Ouverture qui sera faite par les élus.

4/ Exposition au Pressoir

Mme Carbonnelle informe le conseil qu'une exposition de la peintre Mme Allary de Louzouer se tiendra au Pressoir les 21 et 22 mai prochain.

Elle sera autonome quant aux heures d'ouverture du Pressoir pour son exposition.

5/ Ramassage des ordures ménagères

Des élus informent le conseil que le ramassage des ordures ménagères pose quelques problèmes.

Les éboueurs passent entre 22h30 et 23h le jeudi soir. Ils parlent très fort et ne respectent ainsi pas le repos des administrés, vu l'heure tardive du passage.

De plus, il est demandé aux administrés de mettre les poubelles dans un certain sens pour leur faciliter le travail et ils les récupèrent au milieu de la route. Outre le non respect des administrés en agissant ainsi, il y a également un important problème de sécurité routière.

Il est demandé qu'un courrier soit fait au Président du SAR pour le tenir informé des ces problèmes.

La séance est levée à 21h15.